

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance n°8 du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le, dix-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FAIVRE, Maire

Présents (12) : Mrs FAIVRE Michel, CÔTE-COLISSON Romain, CUINET Franck, FAIVRE Baptiste, JACQUES Lionel, PELLEGRINI Thomas, PELLEGRINI Sylvain, SANZ Didier, SEEL Emmanuel, Mmes MILLE Karine, MINARY Marie-Claire, VALLET Alexia.

Excusés (2) : Mr TONETTI Romain, Mme MAJ Anne.

Absent (1) : Mr REINERO Didier

Mme Karine MILLE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ OFFRES DE PRET - CONDUITE DE REFOULEMENT
- 2/ VENTE TERRAINS – SECTEUR BELLERIVE

QUESTIONS DIVERSES

- Reconduction du marché de travaux – extension du Groupement Scolaire.
- Demande dégrèvement loyer.
- Maison de santé (avancée du projet)

.....
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 21 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour,

(3) décision modificative – mouvements de crédits du chap.11 au chap.65 – budget groupement scolaire.

(4) décision modificative – révision de crédits du chap.21 (dépenses) et chap.16(recettes) – budget eau
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ OFFRES DE PRET - CONDUITE DE REFOULEMENT – BUDGET EAU

Mr le Maire expose au conseil municipal que pour financer les travaux de réhabilitation de la conduite de refolement, la commune doit contracter un prêt pour ces travaux sur le budget EAU.

La base initiale du devis (84.894.00 €) a dû être révisée courant 2022, suite aux fluctuations du marché portant le montant à 92 041.50 € HT. Un devis complémentaire pour l'installation d'une liaison de télégestion a été ajouté au projet, validé par délibération du 21.09.2022.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 103 892.00 € H.T

Prêt long terme à taux fixe 103 000,00 €

Une consultation auprès des organismes bancaires a été effectuée.

La commission finances a retenu la proposition du Crédit Mutuel et propose à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**,

- **décide** à l'unanimité par 12 voix pour et 0 contre, d'accepter la proposition du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRÊT LONG TERME :

- ⇒ **Montant** : 103 000,00 €
- ⇒ **Durée** : 25 ans
- ⇒ **Taux : fixe** : 2.65 % (échéances constantes en capital et intérêts)
- ⇒ **Périodicité** : trimestrielle
- ⇒ **Frais de dossier** : 150 €

Délibération n°69.22.
Publiée le 24/10/2022

- **approuve** les tableaux d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

2/ VENTE TERRAINS – SECTEUR BELLERIVE

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une estimation des parcelles forestières concernées par la vente à la SCI LA ROSELIERE sur le secteur de Bellerive, a été rendue par les services de l'ONF.

Parcelles C 1015 et C 1052

1015 : Minuscule bande non boisée, isolée sous le « chemin de la Buffle », de forme très effilée.

1152 : Petite parcelle rectangulaire créée pour le projet dans la parcelle 1013, au virage, en bout du « chemin de la Buffle ».

Ces deux parcelles représentant 8 ares au total font partie de la parcelle forestière 38 de la forêt communale de OYE et PALLET.

La commune attend à ce jour, le retour des propriétaires riverains directs, impactés par la vente de la section du chemin rural n°26 ayant fait l'objet de l'enquête publique. Ceux-ci doivent, dans un délai d'un mois après réception du courrier d'information, faire une proposition de prix à la commune pour l'achat du terrain. N'ayant encore aucun retour à ce titre, le conseil municipal décide d'ajourner la question et d'attendre les éléments complémentaires.

3/ Décision modificative – mouvements de crédits du chapitre 11 au chapitre 65 – Budget du groupement scolaire.

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de 6000 € du chapitre 11 vers le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget du Groupement Scolaire.

Cette décision modificative permettra le règlement d'une facture d'appels de fonds de FAMILLES RURALES pour le fonctionnement du périscolaire.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour et 0 contre, de valider le mouvement de crédits du chapitre 11 au chapitre 65.

Décision modificative n°2 – 71.22
Publiée le 24/10/2022

4/ Décision modificative – révision de crédits du chapitre 21(dépenses) et du chapitre 16 (recettes) – investissements Budget eau.

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits de 41037 € du chapitre 21 (compte 2156) et du chapitre 16 (compte 1641) du budget eau.

Cette décision modificative permettra le règlement des factures d'investissement relatives à la réhabilitation de la conduite de refoulement et parallèlement d'ajuster la ligne des recettes d'emprunt à 103.000 € dédiée au financement de ces travaux.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour et 0 contre, de valider la révision de crédits du chapitre 21 et du chapitre 16 du budget eau pour un montant de 41037 €.

Décision modificative n°1 – 72.22
Publiée le 24/10/2022

5 / ALLEGEMENT DE 50 % - CIZO COIFFURE - LOYERS DE DECEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu par la gérante du Salon de coiffure de la commune CIZO COIFFURE. Elle demande un allègement de loyer face à sa baisse d'activité résultant de la déviation du Pont des Rosiers sur la RD437.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, par 12 voix pour et 0 contre accepte et charge le Maire de diminuer le loyer de 50 % pour les deux prochains mois de location facturés, à savoir les mois de décembre 2022 et janvier 2023

Délibération n°70.22.
Publiée le 25/10/2022

QUESTIONS DIVERSES

Reconduction du marché de travaux d'extension du Groupement Scolaire

Mr le Maire fait part aux élus du nouveau calendrier prévisionnel des travaux d'extension du Groupement scolaire. Plusieurs lots étant restés infructueux, un appel d'offres doit être relancé d'ici la fin de l'année 2022.

Encarts publicitaires – bulletin municipal

Afin de soutenir les commerces du village, annonceurs publicitaires sur le bulletin municipal, Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas faire payer l'encart publicitaire sur le prochain bulletin de 2022.

Maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

Mr le Maire transmet aux élus les premiers éléments de l'ébauche du projet de la maison médicale, il souligne qu'à ce jour, ce ne sont que des pistes de réflexion et que rien n'est encore fixé ni arrêté.

La secrétaire de séance
M^{me} Karine MILLE



La séance est levée à 22h00

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire

Mr Michel FAIVRE

